

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 22 mai 2012**

L'an deux mille dix,
Le vingt-deux mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du neuf mai 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Adjointe au maire suppléante.

Nombre de conseillers en exercice :	16
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés :	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PIERRARD Didier, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. EL KHIDER Mustapha et Mme SAINT PIERRE Valérie, M. GIRARD Pascal, Mme FONTANIVE Marzéna, et Mme BLOT Laura.

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs

Secrétaire : Mme SAINT PIERRE Valérie

Affiché le : 1/06/2012.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – création d'un emploi pour besoin occasionnel – adjoint d'animation de 2^{ème} classe – 4 heures par semaine pendant la période scolaire.
N° 12/41

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2 et 34,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service cantine, il est nécessaire de créer un emploi occasionnel d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet pour une **durée hebdomadaire de 4 (quatre) heures pendant la période scolaire,**

Considérant qu'en cas d'emploi à temps non complet, le titulaire du contrat pour besoin occasionnel pourra être amené, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Entendu l'exposé de Madame l'Adjointe au Maire suppléante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un emploi occasionnel d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet pour une **durée hebdomadaire de 4 heures pendant la période scolaire** à compter du 1^{er} juin 2012 pour une durée d'un an, jusqu'au 31 mai 2013.
- PRECISE que le titulaire du contrat pour besoin occasionnel pourra être amené, sur demande de l'Adjointe au Maire suppléante a effectué exceptionnellement des heures complémentaires.
- PRECISE également que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sur les emplois non permanents sont inscrits au budget 2012.
- AUTORISE l'Adjointe au Maire Suppléante à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX
L'Adjointe au Maire suppléante
Denise GUERIN

